



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT

Le 22 novembre 2024/nss

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF
DU 2 OCTOBRE 2024**

Présidence : M. Lakouaît (présidente)

Membres du bureau présent-es : T. Cesari (vice-présidente), F. Burgener, C. Peiry Krähenbühl et B. Sträuli.

Membres présent-es: F. Castagnolo, M.-L. Papaux van Delden, D. Forster, S. Taboada Barreiro, K. Lempen, F. Liégeois, M. Sassòli, J. Arber, M. Baqué, C. Hirsch, A. Rasic, T. Brander.

Assistent à la séance avec voix consultative: L. Thévenoz, doyen, B. Bertossa, conseillère académique, C. Gidari Wassmer, conseillère académique, Y. Osta, conseillère académique, M. D. A. Gfeller, administrateur.

Membres excusé-es: C. Kaddous, G. P. Romano, V. Rüegger.

Invité-es: R. Bahar

Procès-verbal : N. Spytek-Sutter

1. Communications de la présidente

La présidente ouvre la séance et salue les nouveaux membres du conseil participatif, M. T. Brander (assistant) et Mmes A. Rasic (étudiante) et la prof. V. Rüegger.

2. Adoption du relevé de décisions du 29 mai 2024

Le relevé de décisions du 29 mai 2024 est approuvé à l'unanimité (15 voix).

3. Communications du doyen

- La Faculté participe cette année à un projet pilote concernant les examens en ligne réalisés sur les ordinateurs personnels des étudiant-es. Cela servira comme phase d'observation afin d'évaluer le bon fonctionnement et les implications pour les équipes d'enseignement et les informaticiens, dans la perspective d'une généralisation de ce dispositif à grande échelle dans les années à venir.
- L'école d'avocature fait l'objet de critiques. Un projet de loi a été déposé en janvier au Grand Conseil, qui vise à transférer l'intégralité des activités de l'école d'avocature (dont ses enseignements) à la Faculté dans le cadre d'un nouveau master. L'ECAV et la Faculté n'ont pas encore été entendues par la commission compétente du Grand Conseil. Un groupe de travail a été constitué afin d'analyser la situation et d'apporter des solutions ou des améliorations.
- Le collège des professeur-es a été informé du résultat d'enquêtes concernant l'insertion professionnelle des diplômé-es en droit. Un des constats est que l'insertion professionnelle n'est pas toujours facile. La préparation à l'insertion devrait être entamée dès la 1^{ère} année, via des stages d'été. La Faculté organisera en décembre 2024 une semaine sur l'insertion professionnelle. Toutes propositions des associations sont les bienvenues.

4. Mise en œuvre de la Charte du doctorat : information

Sur la base de la Charte du doctorat annexée à l'ordre du jour, le prof. R. Bahar présente le point.

Il rapporte que la COENS estime que certains points de la charte ne coïncident pas avec sa vision et rappelle qu'une révision du règlement sur le doctorat est en cours ; cette révision vise essentiellement à mettre ledit règlement en conformité avec la Charte du doctorat, adoptée par le rectorat il y a environ 2 ans.

Il précise qu'une première mouture du règlement du doctorat avait déjà été présentée au rectorat et qu'elle n'avait malheureusement pas été jugée conforme à l'esprit de la charte.

5. Avancement du projet de double bachelor BARI-droit et des doubles maîtrises

Concernant les doubles maîtrises, le doyen explique que l'idée est de combiner 2 semestres à Genève avec 2 semestres dans une université partenaire ; l'objectif est d'obtenir 2 maîtrises, soit une maîtrise universitaire genevoise et une maîtrise dont le titre pourra varier suivant l'université partenaire. Des discussions sont en cours avec 3 facultés qui potentiellement pourraient être les partenaires : il s'agit de Londres, Hambourg et du Luxembourg.

Pour le double bachelor BARI, le prof. R. Bahar explique que le projet est né initialement du bachelor accéléré via passerelle. L'idée serait de faire un double bachelor en 4 ans et de permettre d'obtenir 2 diplômes, un bachelor en droit et un bachelor en relation internationale avec orientation études globales sur 4 ans. Une discussion est en cours avec le Global Studies Institute. Le souhait est que le projet aboutisse si possible pour l'année académique prochaine.

6. Regroupement des examens en bachelor : retour d'expérience sur la période transitoire

Mme A. Rasic présente le point. Elle nous rapporte que les étudiant-es ont vécu une expérience difficile lors de la dernière session d'examens, s'agissant des examens regroupés. Parmi les doléances ou propositions rapportées par les étudiant-es, figurent principalement les suivantes :

- Manque de transparence concernant la réforme.
- Les professeur-es eux/elles-mêmes n'étaient pas informé-es des modalités.
- Objectif de la réforme : réduire le nombre d'examens, or le régime transitoire n'a pas permis de diminuer le nombre d'examens.
- Difficulté à reconnaître les notes distinctes sur des examens regroupés.
- Manque de communication sur les modalités des examens, rendant la préparation difficile.
- Durée des examens réduite à 1 heure, ce qui a surpris les étudiant-es.
- Exemple de mauvaise planification : 3 examens le même jour, puis un jour de repos, suivi de 2 examens le même jour.
- Proposition de sessions d'examens plus longues pour permettre plus de temps de révision (mai-juin jusqu'à fin juin voire juillet).
- Le manque global de communication a impacté étudiant-es, professeur-es et assistant-es.
- Les étudiant-es ont dû réviser deux fois plus pour se préparer à des examens d'une heure sur plusieurs matières.
- Les étudiant-es suivant le bachelor en relations internationales ont soulevé des problèmes de collisions avec les examens GSI, notamment des examens en même temps que ceux de la Faculté.
- Proposition de permettre de refaire l'examen de la matière dont la note est insuffisante, plutôt que de refaire l'ensemble.

Le doyen, L. Thévenoz présente ses excuses au nom de la Faculté, s'engage à éviter que ces problèmes ne se reproduisent, et en informera l'ensemble des professeur-es lors de la prochaine séance du collège des professeur-es.

7. Divers et communications

/

La séance est levée à 16h00.